

Châlons-en-Champagne, le 13 NOV. 2025

Le Préfet de la Marne

**Arrêté modificatif relatif à la
commission de contrôle de la commune
de ESTERNAY**

VU le code électoral, et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU le renouvellement général des conseillers municipaux des 15 mars et 28 juin 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral portant renouvellement de la commission de contrôle de la commune de ESTERNAY du 7 juin 2023 ;

Vu la démission de M. Michel BOURGEOIS en date du 15 octobre 2025 ;

VU la demande de modification de la composition de la commission de la commune de ESTERNAY en date du 3 novembre 2025 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 7 juin 2023 est remplacé par les dispositions suivantes :

"Article 1^{er} : La commission de contrôle de la commune de ESTERNAY est composée comme suit :

- Conseiller municipal : M. FERREIRA Julien
- Délégué de l'administration : Mme LEBAT Elise
- Délégué du Tribunal Judiciaire : M. FALSETTI Dominique"

Article 2 : Le secrétaire général de la Préfecture de la Marne et le maire de la commune de ESTERNAY sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'affichages d'informations municipales et mis en ligne sur le site internet de la commune, s'il en existe un.

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Raymond YEDDOU

